

Communiqué de presse du Bureau fédéral du Plan

Bruxelles, 23/12/04

Analyse du secteur Horeca

Plus d'informations

B. Hertveldt
bh@plan.be
02/507 74 32

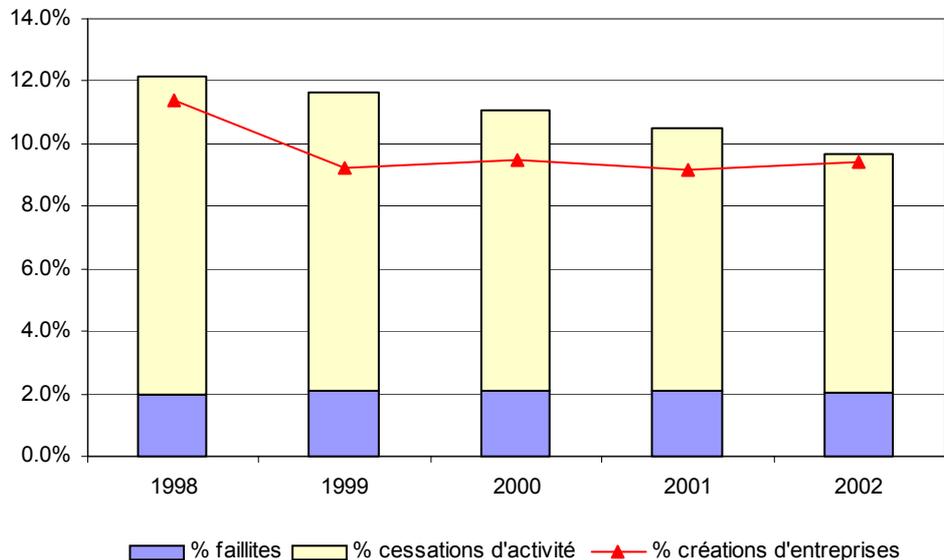
Suite à une demande du Conseil central de l'économie, le Bureau fédéral du Plan a analysé le secteur Horeca belge. Outre un aperçu de la démographie des entreprises, ce Working Paper commente l'importance du secteur Horeca en Belgique et son évolution depuis le milieu des années 90. Vu que l'Horeca est un secteur intensif en emploi, une attention particulière a été accordée à l'étude des caractéristiques de celui-ci. Les données utilisées pour cette étude proviennent des comptes nationaux 1995-2003, des tableaux entrées-sorties 2000, ainsi que de diverses sources administratives et enquêtes.

Pour cette étude, l'on considère comme faisant partie du secteur Horeca les hôtels et autres moyens d'hébergement de courte durée, comme les terrains de camping et les auberges de jeunesse (désignés sous le terme *services d'hébergement*), les restaurants (aussi bien traditionnels que de type restauration rapide), les cafés, les cantines et les traiteurs (désignés sous le terme *services de restauration*).

Diminution du nombre d'entreprises dans le secteur Horeca

Ces dernières années, l'évolution du nombre d'entreprises dans le secteur Horeca est à la baisse. Ce tassement se produit presque exclusivement dans les cafés, où c'est principalement l'exploitant indépendant sans personnel qui disparaît. Entre 1998 et 2002, le nombre d'entreprises du secteur Horeca est passé de 58 500 à 55 000 unités. Cette tendance se confirme en 2003. Néanmoins, durant cette période, l'on assiste à la création d'entreprises pour le secteur. Cette création atteint annuellement un peu plus de 9% du nombre total d'entreprises du secteur.

Figure 1 - Horeca: créations d'entreprises, cessations d'activité et faillites
(par rapport au nombre total d'entreprises)



Source: INS, calculs Bureau fédéral du Plan.

Ce renouvellement est toutefois insuffisant pour compenser le nombre de faillites (environ

2%) et de cessations d'activité (presque 9%). Le nombre de faillites dans le secteur Horeca est assez stable, mais deux fois plus élevé (en termes relatifs) que pour le reste de l'économie. Ce sont principalement les entreprises jeunes (dont la durée de vie est inférieure à 4 ans) qui connaissent un taux de faillite plus élevé que dans les autres branches.

Le tassement le plus important du point de vue du nombre des établissements s'est produit en 1999 et 2000. Au cours de cette même période, la valeur ajoutée (à prix constants) du secteur a augmenté, ce qui révèle qu'il y a eu rationalisation et agrandissement des entreprises. Ceci est d'ailleurs confirmé par le rétablissement de la rentabilité du secteur durant les années 1998-2000.

Caractère intensif en emplois du secteur insuffisamment mis à profit

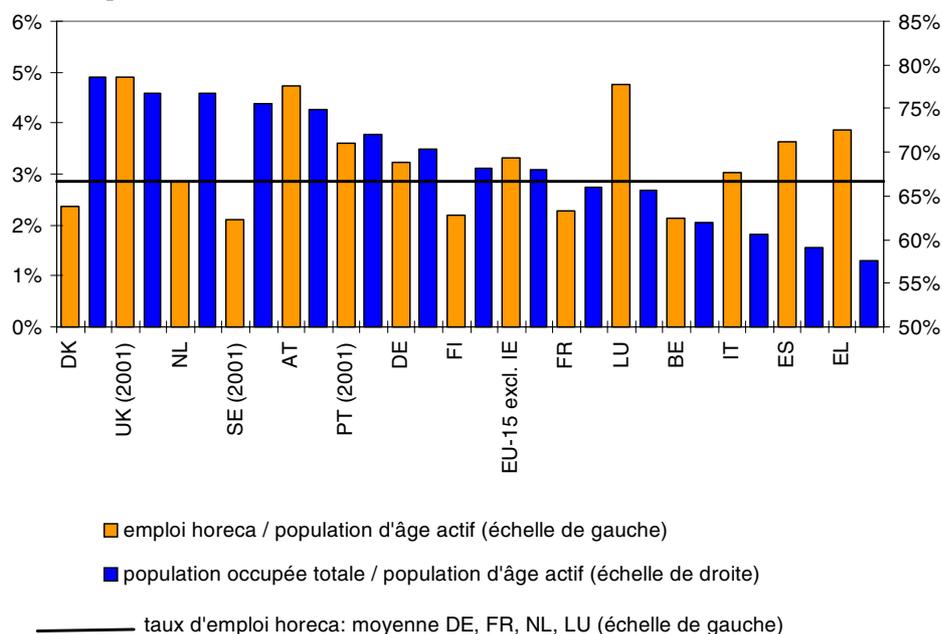
L'Horeca, et en particulier la sous-branche des services de restauration, est un des secteurs les plus intensifs en emplois de notre économie. En 2003, ce secteur représente 1,7 % de la valeur ajoutée de l'économie et 3,5 % de l'emploi intérieur (soit environ 145 000 personnes). Il s'agit ici essentiellement de main-d'oeuvre jeune et peu qualifiée, travaillant principalement à temps partiel.

La production de services Horeca ne crée pas seulement des emplois au sein du secteur même, mais également auprès des fournisseurs de l'Horeca. Ces derniers se retrouvent principalement dans le secteur des industries alimentaires, de l'agriculture et des services, comme par exemple les entreprises de sélection et fourniture de personnel et les blanchisseries. Selon le tableau entrées-sorties de l'année 2000, une augmentation d'un million d'euros de la demande finale adressée à la production belge de services de restauration produira environ 23 emplois (16 emplois directs et 7 emplois indirects). Cette même augmentation adressée aux services d'hébergement créera 16 emplois (10 emplois directs et 6 emplois indirects), contre 14 emplois pour le secteur des services marchands et 12 emplois pour l'économie totale.

L'analyse des tableaux entrées-sorties permet également de se faire une idée plus précise de la contribution totale (directe et indirecte) de la production de services Horeca à l'emploi intérieur. En 2000, 4,7 % de l'emploi intérieur total avait un lien direct ou indirect avec la production de services Horeca. La contribution totale de la production de services d'hébergement à l'emploi était de 0,7 % et celle des services de restauration de 4,0 %. En 2000, environ 43 000 personnes employées dans d'autres secteurs d'activité travaillaient de façon indirecte à la satisfaction de la demande finale adressée au secteur Horeca.

Le caractère intensif en emplois du secteur Horeca est insuffisamment mis à profit. Entre 1995 et 2003, la baisse du nombre d'indépendants (dans le secteur des services de restauration) a été plus importante que l'augmentation du nombre de salariés, entraînant une perte de 1 200 emplois dans le secteur Horeca sur la période considérée (-0,1 % par an). Le tassement de l'emploi pour le secteur va à l'encontre de la tendance observée dans les services marchands, qui connaissent une croissance continue de l'emploi sur la période 1995-2003 (+1,4 % par an).

Figure 2 - Taux d'emploi (en 2002)



Source: Eurostat, calculs Bureau fédéral du Plan.

En 2002, seule la Suède avait au sein de l'Union Européenne un taux d'emploi du secteur Horeca inférieur à celui de la Belgique (2,15%). Plusieurs pays touristiques du Sud de l'Europe (tels que l'Italie, l'Espagne et la Grèce), qui, à l'instar de Belgique, ont un taux d'emploi global faible, réussissent à le rehausser grâce au un nombre d'emplois élevé dans l'Horeca, ce qui n'est pas le cas de la Belgique. La Belgique enregistre un taux d'emploi dans l'Horeca non seulement moins bon que les pays du Sud, mais aussi que la moyenne de ses voisins européens (2,85%).

“Analyse du secteur Horeca”, V. Deguel, C. Hambÿe, B. Hertveldt, J. Wera, Working Paper 21-04, décembre 2004.